



LES COMPTES-RENDUS DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE

Taxe de séjour 2019

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention, décide de **fixer** le taux de la taxe de séjour des hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air à 3% par personne et par nuitée et de **conserver** le tarif de 0,50 € par personne et par nuit pour tous les autres hébergements.

Demande de subvention FSIL - remplacement chaudières

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de **solliciter** une dotation dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) d'un montant de 10 000 €, et d'**arrêter** les modalités de financement comme indiqué par le plan de financement. Toutefois, si la dotation de l'Etat n'était pas à la hauteur de la demande, la différence sera alors prise en charge par la commune sur ses fonds propres.

Amendes de police 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'**approuver** le financement de 1 282 € attribué dans le cadre des amendes de police 2018 pour un aménagement piétonnier protégé le long des voies de circulation, mais de **ne pas approuver** le financement de 320 € destiné aux travaux de marquage au sol non effectués qui seront représentés en 2019.

Redevance assainissement

La précédente délibération date du 27 octobre 2017 et fixe la tarification suivante qui n'a pas évolué depuis 2013 :

⇒ Abonnement annuel : 64 €

⇒ Part variable : 1,30 € / m³

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de **maintenir** la tarification de la redevance assainissement telle qu'indiquée ci-dessus pour l'année 2018.

Droit de préemption

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de **renoncer** à exercer son droit de préemption sur les parcelles situées 2, rue de Verdun cadastrées E 48 et E 49.

Décision modification n°2

Budget communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de **valider** la décision modificative n°2 du budget communal.

Décision modification n°3

Budget assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de **valider** la décision modificative n°3 du budget assainissement.

Création d'un espace touristique dans le cadre de la mise aux normes accessibilité et rénovation thermique de la Mairie - Demande de subvention Contrat Départemental de Territoire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de **solliciter** une subvention dans le cadre du Contrat Départemental de Territoire, de **préciser** que si la dotation n'était pas à la hauteur de la demande, la différence serait alors prise en charge par la commune sur ses fonds propres et d'**autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Validation devis débroussaillage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de **valider** le devis de débroussaillage de l'entreprise AVERTY d'un montant de 4 295,00 € H.T. pour l'année 2018 et d'**autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Informations diverses

⇒ **Travaux Mairie** : *Financement* – accord de financement de La Poste pour un montant de 25 000 € ramenant l'autofinancement communal de ce projet sous la barre des 50 000 € (en attente CEE).

⇒ **Radon** : obligation d'informer les futurs acquéreurs depuis le mois de juillet 2018 (Lohéac en catégorie 3).



⇒ **Rallycross** : Retour la manifestation 2018 - Recette du droit de place d'un montant de 1 000 € versée au Comité des Fêtes afin de contribuer au financement du nettoyage du centre-bourg.

⇒ Retour sur la **réunion publique stationnement bourg** du 17 septembre : 7 habitants étaient présents (dont les personnes qui s'étaient manifestées en Mairie), beaucoup d'élus, la majorité des commerçants et un gendarme.

La demande a été faite aux commerçants et à leurs salariés de ne plus se stationner devant ou à côté de leur établissement.

La mise en place d'une signalisation des parkings de la commune est envisagée.

L'information a été donnée que certaines terrasses étaient privées (La Gibecière, Le Relais des Arcandiers).

Echanges autour d'actions pour diminuer la vitesse rue de la Poste (mise en place d'un panneau stop rue du Stade – limitation vitesse à 30 km/h – mise en place de chicanes/jardinières en quinconce – mise en place d'une zone bleue).

Les différentes propositions seront étudiées par la commission urbanisme.

⇒ **La Poste** : Demande de déplacement de la boîte aux lettres (peu visible actuellement).

⇒ **Vitesse** : souhait des élus d'interventions de la gendarmerie plus régulièrement.

LISTE ELECTORALE 2019

N'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales en Mairie. Vous avez jusqu'au **31 décembre 2018** pour le faire.

Munissez-vous de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Pour rappel, l'année prochaine, ce sont les élections européennes, qui auront lieu le 26 mai 2019.



MUTUELLE COMMUNALE

Dans le cadre d'une éventuelle mise en place d'une mutuelle communale, les élus souhaitent recenser les personnes susceptibles d'être intéressées pour être informées plus en détail.

Si vous êtes intéressé, merci de répondre au questionnaire ci-joint.

La démarche sera poursuivie en fonction du nombre de retours positifs.

MÉDIATHÈQUE



Rappel : Votre carte "lecteur" vous permet d'emprunter des DVD à raison d'un DVD à la fois pour une durée maximum de 3 semaines.

Un ensemble de ressources numériques (presse, formation...) est accessible gratuitement à tous les habitants de VHBC inscrits dans une médiathèque du territoire.

Vous pouvez faire une demande d'accès en ligne sur le site de la médiathèque départementale www.mediatheque35.fr, et dès la validation par votre bibliothèque, vous avez accès aux différents ressources.



CONSULTATION

Le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire ainsi que les Comités de Bassin Loire-Bretagne, vous invitent à participer à cette consultation visant à donner votre avis sur l'avenir de l'eau et notamment sa gestion et les risques d'inondations.

Cette consultation durera de novembre 2018 à mai 2019. Le questionnaire est en ligne sur le site www.prenons-soin-de-leau.fr.

Les observations recueillies seront étudiées par le comité de bassin et les services de l'Etat qui établiront, avant fin 2019, une version définitive des questions importantes pour le Sdage (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et le PGRI (Plan de gestion des risques d'inondation) 2022-2027.



L'INFO DES LOHEACIENS



NAVÉTÉO-BOURG

Depuis le 3 septembre 2018, le service de transport à la demande de Vallons de Haute Bretagne Communauté se décomposera en **deux services**, Navétéo-car et Navétéo-bourg.

Navétéo-Bourg : il s'agit d'un service de transport à la demande ouvert aux habitants de VHBC. Le transporteur vient chercher la personne à son domicile pour l'emmener à un arrêt de l'ensemble du territoire, dont voici la liste ci-dessous :

- Baulon : abri rue du Dr Chesnais
- Bourg-des-Comptes : Centre-bourg, place Léon Porteu de la Morandière
- Bovel : bourg, monument aux morts
- Comblessac : bourg
- Goven : Mairie
- Guichen : Landes – Mairie – Presbytère – Prairie – Pont-Réan, place de l'Église – Halte TER Guichen/Bourg-des-Comptes
- Guignen : bourg
- Guipry-Messac : *rive Guipry* Église – Super U/commerces – place des Halles – port de Guipry – rue de la Chapelle
rive Messac : port de plaisance – Bonabry – gare – Mairie – le port
- La Chapelle-Bouëxic : bourg
- Lassy : centre
- Les Brûlais : place Saint-Etienne
- Lohéac : bourg
- Loutehel : bourg
- Saint-Malo-de-Phily : bourg
- Saint-Séglin : place Jeanne d'Arc
- Saint-Senoux : Église
- Val d'Anast : Mairie – Chorus – Maison du développement – Presbytère
- Mernel : Intermarché



On peut désormais se déplacer sur l'ensemble du territoire de VHBC. Ce service fonctionne du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Tarifs : Trajet simple : 2,50€ / Aller-retour : 5€ / Tarifs réduits : - 50 % pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires des minimas sociaux, les étudiants et les groupes de 4 personnes et plus. Gratuit pour l'accompagnant d'une personne en situation de handicap.

VIGNETTE CRIT'AIR - RENNES

Le 1^{er} octobre 2018 est entré en vigueur un nouveau dispositif départemental de gestion des pics de pollution. Ce dispositif visant à lutter plus efficacement contre la pollution émise par les transports et déplacements urbains, inclut une mesure dite de "circulation différenciée", basée sur la vignette Crit'Air.

Le périmètre d'application de la circulation différenciée concerne l'intra-rocade, rocade non-comprise.

Ce dispositif sera déclenché dans les conditions suivantes:

- ♦ au 4^{ème} jour de l'épisode de pollution, la restriction de circulation concernera les véhicules sans vignettes.
- ♦ si l'épisode de pollution se prolonge, au 6^{ème} jour, la restriction concernera, en plus des véhicules sans vignettes, ceux identifiés par les vignettes 4 et 5.

Cette vignette Crit'Air coûte **3.62 €**, et se commande uniquement sur internet, sur le site gouvernemental www.certificat-air.gouv.fr. L'apposition de la vignette est obligatoire pour circuler en Ille-et-Vilaine lorsque la circulation différenciée est mise en place.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour le
CROISSANCE VERTE

Les différentes catégories du certificat sur la qualité de l'air

Voiture particulière :
Norme Euro (inscrite sur carte grise) ou date de 1^{er} immatriculation



Essence et autres

Diesel



Tous les véhicules
100% électriques et hydrogènes



Tous les véhicules gaz
et les véhicules hybrides rechargeables



Euro 5 et 6
À partir du 1^{er} janvier 2011



Euro 4
Entre le 1^{er} janvier 2006
et le 31 décembre 2010 inclus

Euro 5 et 6
À partir du 1^{er} janvier 2011



Euro 2 et 3
Entre le 1^{er} janvier 1997
et le 31 décembre 2005 inclus

Euro 4
Entre le 1^{er} janvier 2006
et le 31 décembre 2010 inclus



Euro 3
Entre le 1^{er} janvier 2001
et le 31 décembre 2005 inclus



Euro 2
Entre le 1^{er} janvier 1997
et le 31 décembre 2000 inclus



2018

A déguster sur place
ou à emporter

Téléthon
LOHEAC

SAMEDI 1 DECEMBRE 2018

OUVERT A TOUS

Repas

15€ adulte / enfant - 10 ans 7,5€

Pot au feu ou Hamburger adulte et/ou enfant



Apéritif - Fromage

Dessert et café

Servi de 19h30 à 21h30 sans interruption

Inscription sur place ou dans les commerces

RENDEZ VOUS 18H30

SALLE POLYVALENTE de LOHEAC

VENEZ NOMBREUSES et NOMBREUX pour cette belle CAUSE.

Tombola avec de nombreux lots à gagner ...



VIDE DRESSING

Party

5€

15€

2€

10€

Entrée Libre & Gratuite

SAMEDI 17 NOVEMBRE A LOHEAC

Salle Chevrefeuille - De 11h à 18h30

30
MINI
BOUTIQUES

VÊTEMENTS
DE MARQUE
ET DE
QUALITE

SACS
CHAUSSURES
BIJOUX

★
ANIMATIONS
BEAUTE :
Bar à ongles
Bar à chignon...

★
AMBIANCE
CHIC &
GIRLY

UNE JOURNEE 100 % FILLES, SANS HOMME NI ENFANT
pour VENDRE, ACHETER & RIGOLER entre nana !

Envie de faire de la place dans vos placards ? Rejoignez-nous sur :

EN SAVOIR PLUS : BIT.LY/VIDEDRESSINGLOHEAC

Tarif mini-boutique : 20€ (stand, portant, chaises, repas, cadeaux !...)
Tout est fourni ! Places limitées pour exposer !
RESERVEZ VITE !!!



Poursuivez la soirée sur Loheac et profitez des menus et animations "soirée entre filles" proposés par vos commerçants
Suivez les actualités de l'événement en temps réel sur notre page Facebook "Loheac, le Village qui Carbure"

VŒUX DU MAIRE

Vous êtes chaleureusement convié aux vœux du Maire, le vendredi 11 janvier 2019, à 19 h, à la salle polyvalente.

CALENDRIER

Novembre

- 17 : Repair Café - Derrière salle polyvalente (9h/12h)
- 17 : Vide dressing - Salle du Chèvrefeuille
- 17 : Repas Ecole St Sauveur - Salle polyvalente (19h)
- 25 : Repas des Aînés - Salle polyvalente

Décembre

- 1^{er} : Téléthon - Salle polyvalente
- 12 : Repair Café - Derrière salle polyvalente (9h/12h)
- 14 : Conseil Municipal
- 23 : Père Noël des commerçants - Centre-bourg

Janvier 2019

- 11 : Vœux du Maire - Salle polyvalente (19h)



LOGEMENTS À LOUER

La commune dispose de trois logements (sous conditions de ressources) :

- 1 appartement T2 - Square de Loumette Libre immédiatement
- 1 appartement T2 - Square de la Berlinette Libre le 01/01/2019
- 1 pavillon T3 - Clos St André Libre au 01/01/2019

Pour plus d'informations, renseignez-vous en Mairie au 02.99.34.10.20.